Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 081-218102747-20260928-CM280926_6-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT TARN

ARRONDISSEMENT

CANTON
Albi-Sud

Nombre de conseillers
En exercice 15

Présents 12
Votants 12

Commune SALIÈS
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 septembre 2026
L'An deux mille vingt-six et le vingt-huit septembre

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 21 septembre 2026**, sous la présidence de **Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.**

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX Jacky MIQUEL, Bruno GASCON, Larbi FAÏDI, Nicolas MARTIN, Sabrina BORGOMANO, Evelyne CAVALIE-GUALLAR, Sophie CAMALON, Bernard TOMINET, David FERRÉ, Florence CABROL et Marina NAYME

Excusés : Nathalie BRULANT, Jean-Louis VAUGARNY et Valérie JACQUET.

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES ENFANTASTIQUES DE SALIÈS (2026-2027)

Monsieur le Maire expose :

La convention pluri annuelle de partenariat entre la commune de Saliès et Les Enfantastiques de Saliès a été renouvelée pour 3 ans à compter du 1er septembre 2024.

Au vu de cette convention, les versements se font en trois fois comme suit :
- un premier versement à hauteur de 34% en septembre,
- un deuxième versement à hauteur de 33% en janvier et
- un dernier versement à hauteur de 33% en mars.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération datée du 14 septembre 2020 attribuant au Maire les délégations autorisées par la Loi et prévues dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ouï et entendu le présent exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et, à la majorité (1 abstention – Sabrina Borgomano – Présidente de l'association) :

DECIDE d'octroyer à l'association « Les Enfantastiques », au titre de l'exercice 2026-2027, les subventions suivantes :

- **34% de la subvention prévisionnelle en septembre 2026 : 14 280 € ;**
- **33% de la subvention prévisionnelle en janvier 2027 : 13 860 € ;**
- **33% de la subvention prévisionnelle en mars 2027 : 13 860 € ;**

TOTAL : 42 000 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 081-218102747-20260928-CM280926_6-DE

CONFIE à Monsieur le Maire le soin d'inscrire cette subvention au Budget Primitif Communal, à l'article 6574.

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès,
le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL

MAIRIE de SALIÈS (Tarn) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 01 OCT. 2026